

GRIPPE AVIAIRE

La Belgique est de nouveau touchée par la grippe aviaire, des canards ou d'autres volailles ont pu être vendus à des particuliers sur le territoire français.

Soyez vigilants , consulter un vétérinaire au moindre signe évocateur de grippe aviaire.

RAPPEL: les détenteurs sont obligés de se déclarer en mairie et toutes les volailles doivent être claustrées ou mises sous filet.

[Cliquez ici](#)